

Compte-rendu de la Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de Travail jeudi 28 septembre 2023

Personnes présentes :

- Monsieur Innocenti (Adjoint DASEN)
- Madame Baggio, (Secrétaire Générale),
- Monsieur Jacques (Assistant de prévention départemental)
- Dr Goyec (médecin de prévention)
- Mme Macé (Conseillère académique de prévention).
- Les représentants des personnels de chaque organisation syndicale, titulaires et suppléants (UNSA Education, FSU, SGEN, FO, CFDT, SUD)

* Déclarations liminaires de chaque organisation syndicale.

Le SE-UNSA a revendiqué une prise en charge par notre employeur de la détérioration de la santé psychologique des ses agents liée à leur condition de travail. Nous redemandons, entre autre, la présence d'un psychologue du travail pour le département et dénonçons, encore, le manque de structures spécialisées (ITEP, ULIS ...) pour accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers.

* Examen et bilan des fiches des registres de santé et sécurité au travail

Concernant le fonctionnement de la formation FS sur 2022/2023, il y a eu 5 séances dont 2 extraordinaires demandées par les OS pour examiner des fiches SST.

Au niveau académique, 50 % des fiches sont liées à des élèves perturbateurs.

Dans le Finistère, 71 % des fiches concernent le 1er degré, soit 95 signalements de plus par rapport à l'année scolaire précédente.

150 fiches SST ont été complétées par des agents depuis la réunion FS de mai dernier.

Une large proportion d'entre elles concerne des problématiques de risques psychosociaux liés :

- aux élèves perturbateurs et/ou hautement perturbateurs,
- aux relations entre les parents d'élèves et le corps enseignant,
- aux tensions entre collègues au sein de leur établissement
- aux tensions entre les enseignants et leur hiérarchie (IEN pour le 1er degré et chefs d'établissement pour le 2d degré).

Certaines fiches n'ont pas eu de réponse de la part de la hiérarchie ou ont été sommairement examinées.

Les nombreuses fiches SST traduisent un fort mal être chez les agents de l'éducation. La DSDEN 29 prend acte de ces situations alarmantes. Pour autant, les solutions proposées par l'administration ne permettent pas pour l'instant de juguler cette situation de crise.

Lorsqu'un enseignant est victime de violences, Monsieur Innocenti et Madame Baggio conseillent vivement d'aller porter plainte, ou au moins déposer une main courante. Il leur est précisé qu'il est tout de même difficile pour un enseignant d'aller porter plainte contre un enfant.

Des situations de harcèlement ont été signalées : enseignants harcelés par des collègues, ou situation de harcèlement d'enseignants par des parents d'élève.

Les membres de la Formation Spéciale découvrent l'existence de la plateforme « **STOP DISCRI** » que les agents peuvent solliciter en cas de situations de discrimination et de harcèlement dans le milieu du travail.

Un lien sur **TOUTATICE** dans la rubrique « **vie de l'agent** » permet d'accéder à la plateforme.

***Point sur les accidents du travail et les arrêts en 2022 :**

- On constate une baisse d'accidents de travail déclarés.
- De nombreux accidents n'ont pas fait l'objet d'arrêt de travail.
- 4 accidents de travail n'ont pas été reconnus parce que le délai de 48h pour réaliser le certificat médical était dépassé.

La gravité des accidents est beaucoup moins importante en 2022.

Une OS rappelle qu'il est parfois difficile d'avoir un rdv médical dans les temps.

Compte tenu des difficultés à obtenir un rendez-vous médical en cabinet, Madame Baggio, secrétaire régionale, conseille aux enseignants victimes d'un accident de travail de se rendre aux urgences pour que le constat soit fait par un médecin.

Si le certificat médical n'est pas transmis dans les 48 heures, l'accident du travail pourra être refusé.

Pour rappel, une fois le certificat médical établi, il faut avoir envoyé toutes les pièces justificatives au service académique concerné dans les 15 jours après l'accident.

La Conseillère de prévention Académique a observé une augmentation dans l'académie des maladies professionnelles liées Risques Psycho-Sociaux.

On constate plus d'accidents chez les professeurs d'EPS et ITRF ; c'est une constante.

Point sur les VSST

Concernant spécifiquement la gestion des VSST (violences sexistes au travail), deux représentantes du personnel ont été élues référentes en FS-SSCT dans le Finistère, : Maryse Leroyer (CGT) et Solène Le Gouès (Sud).

Une campagne de sensibilisation de l'ensemble des personnels est également réclamée.

Concernant la médecine du travail, le Docteur Goyec, médecin du travail des enseignants du Finistère et d'une partie des Côtes d'Armor, part en retraite en décembre, sans remplacement pour l'instant. Le manque d'attractivité du poste (plus de secrétaire médicale ...) explique la carence des candidats. Nous sommes très inquiets, car un seul médecin du travail pour 2 départements, c'est déjà critique, mais plus du tout, c'est plus qu'alarmant.

Donc l'UNSA Education a alerté la DSDEN 29 sur l'urgence à gérer ce recrutement.

Les organisations syndicales ont été informées du recrutement en cours d'une psychologue clinicienne au niveau académique pour venir renforcer le SAPAP (Service Académique de Prévention des Personnels), en complément de la psychologue du travail actuelle. C'est un progrès. Toutefois, aucun recrutement n'est prévu au niveau départemental pour accompagner les agents.

Se posent les questions suivantes : dans quel cadre interviendra cette psychologue clinicienne ? Quelle sera la procédure à suivre pour la solliciter ?

Enfin, les organisations syndicales demandent que soit diligentée une enquête auprès de tous les personnels de l'éducation du 1er et du 2d degré concernant les situations de violences répétées provoquées par les élèves ne se limitant pas au champ du handicap (élèves violents et/ou hautement perturbateurs).

Dossier technique radon (DTA)

Un groupe de travail radon a été mis en place. Une visite Radon doit avoir lieu à l'école Saint Renan.

Il est prévu de mettre en place une méthodologie visite Radon avec l'ARS le 23/11/23.

L'Inspectrice de Santé et Sécurité au Travail (ISST), Madame Le Gouard, est remplacée par Monsieur Gaubert, en formation jusqu'en avril 2023. Pour cette année scolaire, les inspections radon ne pourront pas être réalisées.

*** Calendrier des séances de formation du CSA-SD pour l'année 2023 /2024.**

Les membres de la Formation Spéciale rappellent qu'ils doivent bénéficier de 5 jours de formation réglementaire, dont 2 sont à la convenance de chaque syndicat. Ils attendent les propositions de dates.

Les formations organisées par l'UNSA Education sont prévues les 22 et 23 février 2023 à Rennes.

Fin de séance à 18h00.

Prochaine réunion à la DSDEN 29 le 14 décembre prochain.